## Fascicule 65 (2018) : programme de bétonnage

Avril 2021

Les spécifications du Fascicule 65 relatives au programme de bétonnage font l'objet d'un article (8.2.2) du chapitre 8 - Bétons et opérations de bétonnage. Elles précisent, pour chaque phase s'il y a lieu, tous les éléments devant êtres visé par le maître d'oeuvre avant le bétonnage proprement dit.

Le programme de bétonnage précise, pour chaque phase s'il y a lieu :

- La méthode de mise en œuvre,
- Le matériel employé, Le temps maximal entre la fin de la fabrication du béton et la fin de sa mise en place, Les essais de contrôle de consistance du béton à la réception, Les essais de contrôle de la rhéologie des BAP,

- Les essais de contrôle de la méologie des BAP,
  L'ordre de réalisation du bétonnage,
  La position et le mode de traitement des reprises,
  Les dispositions à prendre pour lutter contre la fissuration du béton jeune,
  Les moyens et l'exécution de la cure,
  Les moyens et l'exécution de la cure,
  Les conditions à prendre par temps froid ou par temps chaud,
  Les conditions relatives aux parements,
  Les dispositions relatives aux BAP,
  Les dispositions relatives à la prévention de la Réaction Sulfatique Interne.

Il doit être visé par le maitre d'œuvre avant tout bétonnage.

Auteur

Patrick Guiraud



Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur

Consultez les derniers projets publiés Accédez à toutes nos archives Abonnez-vous et gérez vos préférences Soumettez votre projet

Article imprimé le 05/11/2025 © infociments.fr